# Rapport de présentation du Budget Primitif 2022

En préambule, il est rappelé que la délibération n° 2021-105 votée au Conseil Municipal du 4 octobre dernier a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57, qui remplace l'instruction M14 pour le budget principal et le budget annexe du restaurant d'entreprise. Aussi, le budget primitif 2022 est présenté avec la maquette prévue par le référentiel budgétaire et comptable M57. Le budget supplémentaire et les décisions modificatives respecteront les mêmes règles. Enfin, à la clôture de l'exercice 2022, le Compte Financier Unique (CFU) sera le document de présentation des résultats et des états financiers de la commune, en remplacement des deux documents que sont le Compte de Gestion du comptable public et le compte administratif de l'ordonnateur.

Le rapport sur les orientations budgétaires, présenté en Conseil Municipal de novembre dernier, a permis de tracer les évolutions prévisionnelles des grandes masses budgétaires pour l'exercice 2022 et les suivants notamment à travers la communication du programme pluriannuel des investissements 2020-2026.

Le budget primitif 2022 se situe dans la continuité du budget de l'année passée. Il est, en effet, caractérisé par une croissance des dépenses de fonctionnement, croissance restant raisonnable permettant de développer les services à la population et de renforcer l'accompagnement des plus fragiles. La continuité caractérise également la politique d'équipement de la commune avec un niveau de dépenses supérieur à 30 M€ marqué par la poursuite des opérations en cours (Equipement public de La Glacière, Groupe scolaire Marcelin Berthelot, Stade Nautique Métropolitain...) et l'inscription de crédits pour des études préparant les opérations des prochaines années (le Krakatoa, le Groupe scolaire Ferry ou le nouveau gymnase Léo Lagrange par exemple)

En synthèse, le budget soumis au vote de l'Assemblée délibérante présente les caractéristiques suivantes :

- La poursuite de l'effort dans l'accompagnement des plus fragiles et des séniors avec une progression de 500 000 € de la subvention au centre communal d'action social, soit une évolution de 1M€ entre 2020 et 2022 (de 3,6 à 4,6 M€ soit + 28% en 2 ans),
- Le développement de services publics comme le développement des classes transplantées, le dispositif cartes jeunes ou encore des actions de développement social,
- La transition écologique reste l'un de nos axes forts, illustrée par un budget de fonctionnement progressant de plus de 50 %,
- Une tendance toujours dynamique du niveau d'investissement, avec la poursuite des opérations en cours et le lancement de nouveaux projets,
- Ces orientations s'inscrivent dans une situation financière saine :
  - o L'autofinancement croît par rapport au BP 2021 pour se situer à 8.5 M€.
  - Les recettes de fonctionnement progressent plus vite que les dépenses de fonctionnement,
  - Les taux des impôts locaux restent stables pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive,
  - L'encours de la dette à l'habitant est 13 fois moins important que la moyenne nationale des communes de notre strate (50 000 à 100 000 habitants), et se situe à 105 €.

En synthèse, l'équilibre du budget primitif 2022, en mouvements réels, se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	83 879 825 €	92 394 915 €
Investissement	34 126 932 €	25 611 842 €
Total des mouvements réels	118 006 757 €	118 006 757 €

<u>L'équilibre du BP est de 130.4 M€, avec les opérations réelles et les opérations d'ordre, et se présente comme suit :</u>

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissem
Dépenses réelles			
Depended Teenes	Recettes réelles		
83.9 M€			
	92.4 M€	Dánancac ráallac	Recettes ré
	92.4 M€	Dépenses réelles 34.1 M€	Recettes ré
Dépenses ordre	92.4 M€	Dépenses réelles 34.1 M€	

Total section d'investissement : 36.5 M€

# L'évolution de l'autofinancement sur les 5 dernières années est la suivante :

**Total section fonctionnement: 93.8 M€** 

Autofinancement	Autofinancement	Autofinancement	Autofinancement	Autofinancement
BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
5,09 M€	7,13 M€	7,72 M€	5.65 M€ + 51	

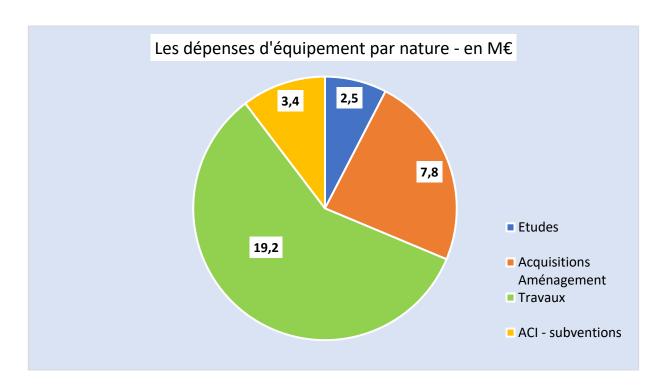
# I - La section d'investissement

Les dépenses et les recettes réelles d'investissement se présentent comme suit :

Chapitres	Nature des dépenses réelles	BP 2021	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles - Etudes	2 193 500 €	2 472 300 €
204	Subventions équipement - ACI	3 172 458 €	3 390 611 €
21	Immobilisations corporelles - Acquisitions	5 994 310 €	7 775 710 €
23	Travaux en cours - Constructions	16 339 400 €	19 241 102 €
Т	Total des dépenses d'équipement		32 879 723 €
16	Dépenses financières et capital dette	1 289 048 €	1 238 334 €
45	Travaux pour compte de tiers	70 000 €	
27	Immobilisations financières	8 875 €	8 875€
Dépenses réelles d'investissement		29 067 591 €	34 126 932 €

Chapitres	Nature des recettes réelles	BP 2021	BP 2022
13	Subventions d'investissement	968 891 €	1 465 111 €
16	Emprunts (Emprunt d'équilibre)	18 370 000 €	19 646 731 €
1	Total des recettes d'équipement		21 111 842 €
10	Dotations	3 005 566 €	4 500 000 €
024 / 45	Cessions et opérations compte de tiers	1 070 000 €	-
Recettes réelles investissement hors gestion dette		23 414 457 €	25 611 842 €

De nouveau en progression par rapport au BP de l'année passée, les crédits d'équipements inscrits en 2022 se situent à un niveau proche de 33 M€.



#### ➤ Les dépenses d'équipement : 32 879 723 €

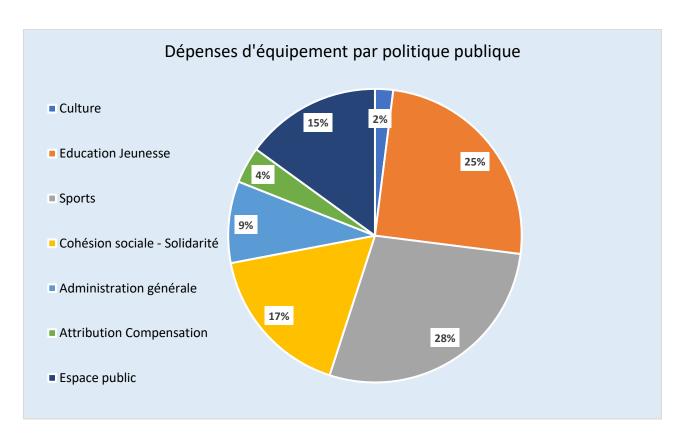
Les dépenses d'équipement sont constituées par des opérations structurantes, dont les plus importantes sont des projets arrivés à maturité et dont les travaux ont commencé en 2020, 2021 ou débuteront en 2022. On relève également, dans ces dépenses d'équipement, des opérations récurrentes comme le gros entretien des bâtiments, l'achat de mobilier scolaire ou l'attribution de compensation d'investissement (ACI) versée à Bordeaux Métropole.

#### - Les opérations structurantes suivantes sont programmées :

- Le groupe scolaire de Chemin Long : 4.9 M€
- La maison des habitants et crèche de la Glacière : 3.5 M€
- La maison des habitants d'Arlac : 1.5 M€
- La rénovation de l'école primaire Marcellin Berthelot : 1.4 M€
- L'implantation de tennis extérieurs et aménagement de la Roseraie : 1.3 M€
- Le Stade nautique métropolitain : versement de la participation initiale : 1.4 M€
- Le Gymnase Herriot : 0.9 M€
- Le Gymnase de Chemin Long : 1.7 M€
- Les opérations « accessibilité des bâtiments » et « économie d'énergie » : 1.3 M€
- Des études et des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques : 0.6 M€
- Des aménagements extérieurs dans les écoles et des travaux dans les parcs et espaces verts : 2 M€
- Des études concernant des projets structurants : Réhabilitation-extension du Krakatoa, les groupe scolaires Jules Ferry, Jean Macé, le « nouveau » gymnase Léo Lagrange ou la Maison des Habitants de Capeyron.

#### - Les dépenses d'équipement récurrentes inscrites sont notamment :

- Des rénovations dans les bâtiments enfance, scolaires ainsi que du matériel et du mobilier : 1.6 M€,
- Des travaux d'entretien dans les stades et les gymnases ainsi que des acquisitions de matériel et mobilier pour les équipements sportifs : 1.7 M€,
- Des opérations d'enfouissement de réseaux, des travaux sur le réseau d'éclairage public, la signalétique des bâtiments communaux : 1.4 M €
- Les enveloppes matériel et mobilier du secteur culturel ainsi que les interventions de grosse maintenance sur les bâtiments culturels 0.6 M€ avec la Maison des Arts,
- Le PIG, les interventions logements sociaux et les études urbaines : 0.4 M€
- On note également que 0.4 M€ sont dédiés au budget participatif et budgets de quartiers
- L'ACI est inscrite à hauteur de 1.48 M€. Cette attribution de compensation est versée à Bordeaux Métropole en contrepartie des dépenses transférées ou mutualisées. Le détail de l'ACI figure dans les délibérations concernant la révision des niveaux de service et l'approbation du rapport de la CLETC.



La section d'investissement porte de nombreuses dépenses en faveur de la transition écologique. Ce budget climat est composé d'opérations individualisées présentées ci-après, mais également de dépenses intégrées dans des projets plus globaux.

## • Produire et consommer durablement notre énergie : 3 368 000 €

Développer les sources d'énergie renouvelable et amélioration thermique des bâtiments – installation de production de chaleur et froid alimentés par des énergies renouvelables		
Chaufferie biomasse Maison des habitants d'Arlac et pompes à chaleur sur sondes à la Maison des habitants d'Arlac et groupe scolaire de Chemin long	520 000 €	
Réduction de la consommation énergétique des bâtiments	865 000 €	
Mise en place d'installations photovoltaïques		
Groupe scolaire Chemin Long et façade gymnase Edouard Herriot	1 146 000 €	
Optimisation de l'éclairage public pour réduire l'empreinte carbone et la pollution lumineuse		
Modernisation réseau d'éclairage public et travaux d'éclairage public	500 000 €	
Lutter contre la précarité énergétique		
Achat mallettes énergie, dispositif de lutte contre la précarité énergétique	87 000 €	
Sensibiliser la population au développement durable		
Achat de composteurs, récupérateurs d'eau de pluie, VAE	250 000 €	

# • Renforcer la place de la nature en ville : 3 770 000 €

Aménagement et développement des espaces verts en ville	
Aménagement des parcs de Bourran, du Vivier, plantations arbres, étude sur le bois du burck et végétalisation de cours d'écoles	1 790 000 €
Projet de la Maison de la nature	240 000 €
Agriculture urbaine, foncier et études	1 340 000 €
Mise en place de toitures végétalisées	
Pôle d'équipements publics de la Glacière, groupe scolaire de Chemin Long et Cité de la petite enfance	400 000 €

# • Vers une ville zéro déchet et zéro plastique : 49 500 €

Zéro déchet et zéro plastique	
Achat de tables et de matériels de tri pour les écoles	40 000 €
Frigos zéro gaspi	4 500 €
Achat de matériel pour manifestations écoresponsables	5 000 €

# • Budget participatif fléché ligne verte : 150 000 €

# Les dépenses financières : 1 238 334 € (1 289 048 € en 2021)

Elles sont notamment constituées du remboursement en capital de la dette souscrit auprès :

- d'établissements de crédit : 900 000 € contre 945 000 € en 2021.
- d'autres prêteurs : 5 000 € (10 714 € en 2021)

# B – Des recettes d'investissement en progression, conséquence de la forte croissance de l'autofinancement, des subventions et des dotations

La progression de l'autofinancement est notable puisqu'il passe de 5.6 M€ à 8.5 M€ soit une progression supérieure à 50 %. D'autres sources de financement s'accroissent fortement, comme le FCTVA et la taxe d'aménagement avec également une augmentation de 50 %. Avec la poursuite de la dynamique des dépenses d'investissement, le montant de l'emprunt inscrit évolue enfin de 5 %.

On souligne par ailleurs que l'excédent de l'exercice 2021 permettra, lors de la présentation du budget supplémentaire, de désengager en partie l'emprunt inscrit en BP.

Pour le présent budget, les recettes réelles d'investissement se répartissent comme suit :

#### **Les dotations et fonds globalisés : 4 500 000 € (3 005 566 € en 2021)**

• Fonds de compensation de la TVA : 2 500 000 € (1 605 566 € inscrits en 2021)

Ce dispositif est destiné à compenser la T.V.A payée par la collectivité sur ses dépenses d'équipement de l'année précédente. La loi de finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a, en outre, élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Il est calculé (au taux de 16.404%) sur les dépenses éligibles de l'année N-1. Avec la forte réalisation de nos dépenses d'équipement 2021, ce fonds sera en forte progression.

Taxe d'aménagement : 2 000 000 €, en forte progression également (1 400 000 € en 2021)

En 2015, la Métropole a modifié le dispositif de reversement de la Taxe d'Aménagement aux communes. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil Métropolitain et les communes pour réduire les disparités de charges et de recettes entre communes.

Le reversement est proportionnel au montant des équipements publics supportés par les Communes. Il correspond désormais à 1/7 du coût des équipements communaux net du FCTVA et des subventions perçues dans la limite des taxes effectivement perçues par Bordeaux Métropole sur le territoire de la Commune. A l'instar du FCTVA, la progression des dépenses d'équipement fait mécaniquement croître cette dotation.

#### **Les subventions d'investissement : 1 465 111 € (968 891 € en 2021):**

- Fonds d'aide à l'équipement des communes, versé par le Conseil Départemental de la Gironde, budgété pour 137 000 €, au même niveau qu'en 2021.
- Subvention Bordeaux Métropole pour le groupe scolaire Arnaud Lafon, 450 000 €,
- Subvention du Département pour la rénovation du gymnase Edouard Herriot, 93 544 €,
- D.S.I.L pour l'équipement public de La Glacière, 514 500 €,
- Subvention de Bordeaux Métropole pour les travaux d'éclairage public du tramway de l'aéroport, 270 067 €.

#### Le recours à l'emprunt : 19 646 731 € (18 370 000 € en 2021)

Le budget primitif s'équilibre avec une inscription prévisionnelle de recours à l'emprunt de 19.6 M€. Ce budget, présenté en décembre, ne permet pas la reprise des résultats de l'exercice 2021, car l'exécution 2021 n'étant pas clôturée, les résultats du compte administratif ne sont donc pas connus. Ces résultats seront affectés par délibération au cours de l'année 2022 et seront repris au budget supplémentaire 2022. Le niveau d'emprunt d'équilibre prévu sera alors ajusté, notamment, des résultats 2021 de l'intégration des reports de recettes et de dépenses d'investissement et des informations fiscales qui seront notifiées en mars 2022.

L'emprunt 2022 restera, en BP, légèrement supérieur à celui inscrit ces dernières années et permettra de financer en partie nos dépenses d'investissement en progression. Cette politique de recours à l'emprunt est possible car :

- L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 était de 8.67 M€, et l'encours de dette à l'habitant de la ville reste très en deçà de la moyenne nationale des villes de notre strate : 105 € contre 1 367 €.
- Les taux d'intérêts sont très favorables : la commune a emprunté 5 M€ à la fin décembre 2020 à un taux de 0.41 %,
- L'extinction de l'encours de dette est caractérisée par des tombées importantes d'annuités en 2023.
- Le ratio de désendettement est particulièrement faible, à moins d'un an, quand la moyenne du bloc communal pour les comptes administratifs 2020 se situe autour de 5.5 ans (source : Les finances locales note de conjoncture La Banque Postale octobre 2021)

#### L'autofinancement : 8.52 M€ € (5.65 M€ en 2021)

L'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement, ou épargne brute (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement), destiné au financement de la section d'investissement, se situe à un niveau important de 8.52 M€. Il s'agit du niveau d'autofinancement « Budget Primitif » le plus important des 5 dernières années.

Ce niveau d'autofinancement s'explique par :

- Le dynamisme des bases fiscales économiques et des compensations fiscales observé en 2021 avec une progression de plus de 7 %,
- Les recettes de fonctionnement (+6.2 % de BP à BP) progressent donc plus vite que les dépenses (+3.1 %), entre le BP 2021 et le BP 2022

#### II - La section de fonctionnement

# A – L'évolution de nos dépenses de fonctionnement

En préambule il convient d'indiquer que le nouveau référentiel comptable et budgétaire M57 fait basculer des crédits du chapitre 67 en M14 vers le chapitre 65 de la M57. Aussi, dans un souci de transparence et afin de faciliter les comparaisons de BP à BP les montants sont indiqués à périmètre constant.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont, de BP 2021 à BP 2022, en progression de 3,1 % avec une subvention au CCAS qui progresse de 500 000 € et impacte le chapitre 65. Le chapitre 011 « charges générales » augmente avec la reprise marquée de l'inflation et la mise en place ou le développement de services publics. Le chapitre 012 croît avec des créations de postes et l'absorption de mesures nationales telles que l'augmentation du SMIC, qui va impacter l'indice majoré minimum de la fonction publique sur 12 mois, ou la revalorisation des grilles des grades de catégorie C.

Chapitres	Nature de dépense	BP 2021	BP 2022	2021-2022
011	Charges à caractère général	15 777 757 €	16 788 775 €	6.4 %
012	Charges de personnel	45 608 642 €	46 771 957 €	2.6 %
014	Atténuations de produits	5 948 348 €	6 129 228 €	3.0 %
65	Charges de gestion courante	13 332 090 €	14 056 865 €	5.4%
66	Charges financières	122 000 €	93 000 €	- 23.8 %
67	Charges spécifiques	50 000 €	40 000 €	- 20 %
022	Dépenses imprévues	500 000 €	-	Sans objet
DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		81 338 837 €	83 879 825 €	+ 3.1 %

# 011 - Les charges à caractère général : 16 788 775 € (15 777 757 € en 2021)

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures, prestations diverses, entretien, frais de fonctionnement, fluides utilisés par les services et équipements municipaux. Les postes importants de ce chapitre sont :

#### Les achats de prestations de service : 4 610 848 € (4 446 848 € en 2021).

Ils sont composés d'achats de repas scolaires et périscolaires au SIVU, du coût d'intervenants extérieurs dans le cadre des activités CLSH et interclasses, séjours vacances et classes de découverte. La hausse de cette enveloppe a pour origine, notamment, le développement des classes transplantées, l'objectif est de faire partir l'ensemble des classes.

• Fluides - électricité/eau/gaz/chauffage urbain : 3 138 000 € contre 3 049 000 € en 2021

Hausse des surfaces et du prix de l'énergie.

• Fournitures d'entretien des bâtiments et fournitures diverses : 1 324 831 € contre 1 107 591 € en BP 2021 (comptes 605 + 60631 + 60632 + 615221)

L'évolution s'explique par un effort vers l'entretien préventif des bâtiments communaux.

Maintenance des équipements, entretien équipements / mobiliers : 1 152 739 € contre 1 111
739 € en 2021

Ce budget évolue de 3.7% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est la conséquence de l'application de clauses d'indexation sur les contrats de maintenance et de l'effort fait vers l'entretien du matériel roulant.

On note également sur ce chapitre des charges générales :

- La progression du nettoyage des locaux avec la croissance des surfaces et la hausse des prix du marché d'insertion
- L'augmentation du budget dédié aux fournitures scolaires,
- La mise en place du dispositif carte jeune,
- De nouvelles actions d'insertion, santé, d'accompagnement scolaire ou suivi des squats,
- Locations de véhicules frigorifiques assurant le portage des repas aux séniors,
- Le géoréférencement des réseaux d'éclairage public,
- Des crédits pour la reprise des concessions du cimetière communal,

#### 012 - Les charges de personnel : 46 771 957 € (45 608 642 € en 2021) + 2.6 %

Le montant proposé est légèrement inférieur à l'estimation de 47 M€ communiquée dans le rapport sur les orientations budgétaires mais permet de constater une évolution de 2.6% des charges de personnel entre 2021 et 2022. Cette évolution est la conséquence notamment :

- Des évolutions réglementaires et des besoins conjoncturels
  - Le GVT, qui se caractérise par des avancements d'échelons, des avancements de grade, des promotions internes et des nominations suite à des réussites à concours, estimé à 266 000 €.
  - La revalorisation des grilles des grades de catégorie C pour un montant de 110 000 €
  - L'organisation des élections présidentielles et législatives estimée à 106 000 €
- <u>D'un budget Ressources Humaines intégrant des créations de postes pour améliorer le service au public</u>

Au-delà de l'effet en année pleine des recrutements décidés en 2021, ce budget concrétise les orientations de la collectivité en matière de titularisation des effectifs sur les postes permanents des services. Dans un plan pluriannuel concernant 29 postes, le budget 2022 prévoit la titularisation de 14 agents dans le domaine de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse.

Les autres créations de poste s'inscrivent dans le cadre du développement et de l'amélioration du service rendu à la population. Ces priorités se situent dans le domaine de la Tranquillité publique avec le déploiement à venir de la brigade de soirée, et de la proximité avec le renforcement de nos moyens d'interventions techniques sur le domaine public et en matière d'hygiène et de sécurité.

Les fonctions supports seront également renforcées dans le domaine de la petite enfance afin de soutenir l'offre de service dans ce domaine, par la création d'un poste de coordinateur administratif et financier en charge de l'appui interne mais aussi du suivi et contrôle externe.

La création de 2 postes au conservatoire de musique contribuera à fidéliser les enseignants et à développer l'enseignement de la musique dans les écoles.

Enfin, dans sa contribution aux politiques d'insertion professionnelle, la Ville ouvre 5 emplois en Parcours Emplois Compétences afin de développer l'accès à l'emploi pour les publics rencontrant les difficultés les plus importantes dans leurs recherches d'emplois.

#### De la poursuite d'une politique RH engagée de la ville vis-à-vis de ses agents

Après une 1ère hausse de sa participation employeur à la prévoyance en 2021, la ville augmentera à nouveau sa participation à la prise en charge de la prévoyance en 2022, pour un coût estimé à 44 000€.

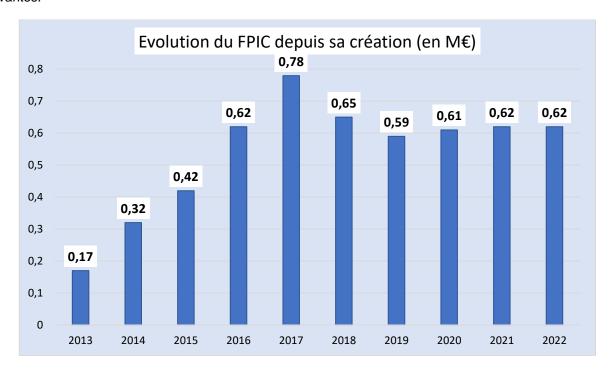
L'adoption de la charte du télétravail et le versement d'une indemnité journalière à tous les télétravailleurs sera aussi l'une des nouveautés de l'année 2022, à intégrer au budget pour un montant estimé à 20 000€.

Enfin, le RIFSEEP pénibilité, voté en juin 2021, connaîtra sa mise en œuvre en année pleine (soit +80 000€ par rapport au coût 2021).

# 014 - Les atténuations de produits : 6 129 228 € (5 948 348 € en 2021) avec :

• Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à 620 000 € soit le même montant qu'en 2021.

La répartition de droit commun du FPIC entre l'EPCI et ses communes se fait en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le CIF est impacté par les dépenses de transfert N-2 (attributions de compensation et la moitié de la dotation de solidarité métropolitaine). Aussi, depuis 2018 le CIF est impacté par le cycle 1 de la mutualisation et par les transferts de compétences 2016 et des années suivantes.



• L'attribution de compensation (AC) versée à Bordeaux Métropole.

Les transferts de compétences à la Métropole et la mutualisation de services municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2016 se traduisent par une AC versée à Bordeaux Métropole. Celle-ci évolue afin d'intégrer les transferts de compétences et/ou les révisions de niveaux de services. Les délibérations sur les révisions d'AC et la CLETC, soumises au présent Conseil, permettent de présenter en détail ce poste.

# 65 – Les autres charges de gestion courante : 14 056 865 € contre 13 332 090 € en BP 2021)

La subvention versée par la ville au CCAS représente 33 % de ce chapitre budgétaire. Les subventions aux associations et à la SEM gérant le Pin Galant pèsent pour 57 % de ces charges. Ce chapitre est également composé des frais des élus (6 %) et de la subvention d'équilibre au budget annexe du restaurant municipal (4 %).

#### Des subventions et participations versées dont :

■ Subventions de fonctionnement versées hors Pin Galant : 5 528 875 € (contre 5 357 100 € en 2021) soit + 171 775 €

Le détail des subventions versées fait l'objet de délibérations distinctes. On note toutefois l'inscription d'une participation concernant la crèche des Lutins pour 60 000 €. En effet, cet équipement évoluera au mois de novembre 2022, avec la création de 44 places supplémentaires et la mise en place de la délégation de service public comme nouveau mode de gestion.

Pour le reste, la progression est la conséquence de la bascule sur ce chapitre de la prise en charge des postes de direction des directeurs de la MJC centre-ville et du CL2V (budgété sur le chapitre 012 « personnel » en 2021).

Cette ligne subventions versées intègre également les cotisations versées pour la garantie maintien de salaires à Collecteam, à l'A'URBA ou à la SPA pour la fourrière animale.

- Subvention au CCAS : 4 600 000 €, en progression de 500 000 €. Cette subvention permet de renforcer l'accompagnement des publics en difficulté et des séniors.
- Subvention d'équilibre S.E.M Mérignac Gestion : 2 290 000 € contre 2 260 000 €. L'évolution est la conséquence de l'application du taux d'indexation prévu au contrat.
- Le versement à Bordeaux de la participation de la Ville aux charges de fonctionnement de l'école Clos Montesquieu, qui progresse à 166 000 € avec la hausse des effectifs (141 000 € en 2021)
- Les indemnités, frais de missions et formation des élus : 710 000 € en 2022 comme en BP 2021.
- La subvention d'équilibre au budget annexe restaurant municipal : 355 800 € contre 345 700 € en 2021.
- Contributions obligatoires à l'école privée Sainte-Marie : 275 000 € en 2022 contre 260 000 € en 2021. Cette Contribution forfaitaire est calculée par rapport aux élèves Mérignacais scolarisés.

# 66 - Les charges financières : 93 000 € (122 000 € en 2021)

En diminution de 24 %, elles comprennent les intérêts de la dette, les intérêts sur ligne de trésorerie et divers frais financiers (commissions d'engagement...).

- Les intérêts de la dette remboursés à l'échéance : 90 000 €
- Les intérêts courus non échus : 7 000 €
- Les intérêts sur ligne de trésorerie et frais financiers divers : 10 000 €

La baisse de ce poste s'explique par l'extinction naturelle de l'encours de la dette existante.

La section de fonctionnement porte également des dépenses favorisant la transition écologique.

#### Mieux utiliser l'énergie : 2 129 000 €

Achat d'énergie renouvelable (électricité, gaz de ville) pour les bâtiments com réseau d'éclairage public	nmunaux et le
Avec le nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur 2020-2022, élargissement des engagements en faveur de l'énergie verte : Soit 100 % d'énergie verte pour : - l'éclairage public, - les compteurs électriques de moins de 36 KvA - la totalité des points de consommation gaz	2 047 000 €
Lutte contre la précarité énergétique / sensibilisation des habitants / économ	iser l'énergie
Entretien VAE, opérations de communication, audit énergétique avec visite des administrés et journées d'intervention, étude bilan émissions de gaz à effet de serre	82 000 €

### • Renforcer la place de la nature en ville : 22 500 €

Etudes pesticides, étude patrimoine arboricole, étude stratégie bas carbone.	15 000 €
Entretien des toitures végétalisées	7 500 €

# Aller vers une ville zéro déchet et zéro plastique : 42 000 €

Zéro déchet et zéro plastique	
Assiettes citoyennes, tri des déchets, collecte papier, collecte des déchets	40 000 €
alimentaires des écoles	
Fonctionnement frigo zéro gaspi – coût de transport entre le frigo et les écoles	2 000 €

# B – Progression des recettes de fonctionnement

On observe une progression marquée des recettes de fonctionnement à + 6,2 %, conséquence de l'évolution des bases de la taxe foncière et des compensations fiscales ainsi que de la reprise de l'inflation (impactant les bases fiscales) et du dynamisme des droits de mutations.

A noter qu'avec la réforme fiscale, l'évolution des recettes fiscales se comprend en additionnant les postes « fiscalité directe » et « compensations fiscales » du tableau ci-dessous. La progression du panier fiscal 2022 est de 7.8 % (de BP à BP). Traditionnellement, la croissance physique de nos bases, conjuguée à la revalorisation forfaitaire, est de l'ordre de 2 % à 2.5 %. Il faudra toutefois attendre le mois de mars 2022 pour avoir la communication des notifications fiscales de la direction régionale des finances publiques.

Chapitres	Nature de la recette	BP 2021	BP 2022	Evolution
013	Atténuations de charges	550 000 €	400 000 €	- 27.2 %
70	Produits des services	4 287 098 €	4 158 055 €	- 3 %
73 + 731	Total impôts et taxes	72 958 500 €	73 999 053 €	+ 1.4 %
	- dont fiscalité directe	64 000 000 €	64 200 000 €	+ 0.3 %
	-dont dotations communautaires	2 820 000 €	2 876 173 €	+ 2 %
	- dont droits de mutation	3 700 000 €	4 400 000 €	+ 18.9 %
	- dont autres impôts	2 438 500 €	2 522 880 €	+ 3.5 %
74	Total dotations - participations	8 534 573 €	13 337 327 €	+ 56.3 %
	- dont DGF	4 150 000 €	3 934 000 €	- 5.2 %
	- dont compensations fiscales	152 000 €	5 000 000 €	+ 3 189 %
	- divers dotations-participations	4 232 573 €	4 403 327 €	+ 4 %
75	Autres produits de gestion	651 800 €	480 480 €	- 26.3 %
77	Produits spécifiques	10 000 €	20 000 €	+ 100 %
TOTAL REC	TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT		92 394 915 €	+ 6.2 %

# 70 - Produits des services et de l'exploitation : 4 158 055 € (4 287 098 € en 2021)

Ils correspondent essentiellement aux contributions des usagers des services publics municipaux. Parmi les recettes les plus significatives de ce chapitre, on retrouve :

#### • Secteur scolaire :

- Restauration scolaire : 1 671 591 € contre 1 807 987 € en baisse de 7 % avec le tassement de la fréquentation des restaurants scolaires depuis la rentrée scolaire de septembre 2021.
  - Classes de découverte : 20 197 € comme en 2021
  - -Transports scolaires : 49 280 € contre 52 076 € en 2021

#### • Secteur sport, loisirs, jeunesse :

- Centres de Loisirs et accueil : 997 978 €, 991 600 en BP 2021, évolution n'appelant pas d'observation particulière.
- Stade nautique : 150 000 €, 190 000 € en 2021. La prudence s'impose avec une fréquentation plus faible depuis quelques mois.
- Centres de vacances : 47 000 € comme en 2021
- <u>Secteur Crèches et Halte-garderie</u> : 606 289 €, 602 678 en 2021, soit une prévision quasi égale à celle de l'an dernier.
- <u>Secteur Culturel</u> : Conservatoire : 180 000 €, 215 000 € en BP 2021. La prévision tient compte des nouveaux tarifs du conservatoire.

# 73 - Les impôts et taxes : 73 999 053 € + les compensations fiscales du compte 74833 pour 5 200 000 € soit un total de 79 199 053 €

- Fiscalité directe (compte 73111) : 64 200 000 € + les compensations fiscales (compte 74833) 5 200 000 € soit un total de 69 200 000 €

Recouvre le produit des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et les compensations fiscales versées par l'Etat pour compenser des exonérations qu'il accorde.

L'évolution des bases fiscales est la conséquence :

- de l'actualisation de ces bases d'imposition : depuis 2017 cette actualisation dépend de l'indice des prix à la consommation entre novembre N et novembre N-1. L'actualisation des bases d'imposition 2022 sera connue à la mi-décembre quand l'indice des prix à la consommation du mois de novembre 2021 sera publié. On observe une reprise marquée de l'inflation au dernier trimestre 2021.
- de la variation physique estimée. Ces bases multipliées par les taux de la commune conduisent au produit fiscal attendu.

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution de notre panier de recettes « fiscalité directe locale ».

	BP 2021	BP 2022
Taxes Foncières + compensation Etat « perte de recettes réforme fiscale 2021 » + Taxe d'habitation résidences secondaires	64 000 000 €	64 200 000 €
Compensations fiscales Taxe Foncière	152 000 €	5 000 000 €
Total Fiscalité directe locale et compensations fiscales	64 152 000 €	69 200 000 €

Les autres recettes du chapitre 73 : 9 799 053 € (8 958 500 € en 2021)

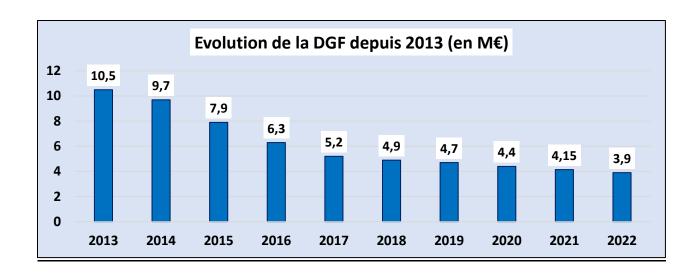
Ces recettes, en progression de 9.4 % avec les droits de mutations, sont essentiellement composées :

- De la dotation de solidarité communautaire : 2 876 173 €,
- De la taxe additionnelle aux droits de mutation : 4 400 000 €,
- De la taxe communale sur la consommation d'électricité : 1 450 000 €,
- De la taxe locale sur la publicité extérieure : 810 000 €.

#### 74 - Les dotations et participations : 13 337 327 €, (8 534 573 € en 2021)

- La dotation globale de fonctionnement (DGF): 3 934 000 € (4 150 000 € en 2021)

De 2014 à 2017, les collectivités locales ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques. Aussi la commune a vu sa DGF passer de 10.5 M€ à 5.1 M€ en 2017. Depuis 2018, si l'enveloppe nationale de DGF est stable, la DGF forfaitaire connaît une baisse constante : 4 964 000 € en 2018, 4 678 000 en 2019, 4 400 000 € en 2020 et 4 150 000 € en 2021. Pour 2022 l'estimation est à 3.9 M€.



- Les compensations fiscales de l'État : 5 000 000 €, 152 000 € en 2021

Evoquées dans le paragraphe relatif à la fiscalité, cette recette compense les exonérations accordées par l'État.

- Le fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires : 265 000 € comme en 2021
- Les participations Caisse d'Allocations Familiales (7478) : 3 793 649 €, 3 824 759 € en 2021

Figurent notamment dans ces participations CAF:

- Le Contrat enfance jeunesse
- Les contributions sous forme de participation au prix de journée au titre des crèches, halte-garderie, relais assistantes maternelles, lieux accueil Enfants-parents, accueils, périscolaires et centre de loisirs, et séjours vacances sportives.

On remarque une légère baisse dans la prévision de cette recette (-0.8 %) pour tenir compte des réalisations de 2021 et respecter le principe de prudence dans nos prévisions budgétaires.

<u>La Participation FSE aux rémunérations des référents PLIE (7477)</u>: 50 000 € contre 38 796 € en 2021

#### 75 - Produits de gestion courante : 480 480 € contre 651 800 € en 2021

En préambule il faut indiquer que le nouveau référentiel comptable et budgétaire M57 transfère sur ce chapitre 75 des recettes prévues en M14 au chapitre 77. Aussi dans un souci de transparence les montants indiqués sont à périmètre constant.

Ils regroupent notamment:

- Les revenus des immeubles (loyers) : 199 480 € (contre 337 800 € en BP 2021). La baisse est liée à la prise en compte du nouveau bail de Kart système. Par ailleurs, le cinéma ayant subi la crise sanitaire en 2021, la redevance sur le chiffre d'affaire 2021 sera probablement faible.
- La redevance d'affermage du Pin Galant, versée par Mérignac Gestion Equipement : 160 000 €, 158 000 € en 2021

### 013 / 77 - Produits divers : 420 000 € (contre 667 000 € en 2020)

Comme indiqué précédemment, la M57 vient limiter les inscriptions au chapitre 77 avec la disparition de la notion de « recettes exceptionnelles ».

On retrouve principalement:

- Les atténuations de charges (013) : 400 000 € : Remboursements des salaires des agents en congés longue maladie ou ayant subi des accidents de travail, dans le cadre du contrat groupe. Ce poste est prévu prudemment et tient compte du réalisé estimé 2021.
- Les produits exceptionnels (77) : 20 000 € : ce sont les recettes liées aux annulations de mandat ou aux remboursements d'assurances conséquence de sinistres.

### III – Budgets annexe

Un budget annexe accompagne le budget principal :

- le budget annexe du restaurant municipal qui retrace le service de fourniture de repas pour le personnel municipal. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement							
Dépenses		Recettes					
011 charges générales	211 500 €	70 revenus d'exploitation 70					
012 charges de personnel	208 000 €	75 Subvention Ville	355 800 €				
65 charges gestion courante	2 100 €						
67 charges exceptionnelles	1 000 €						
Autofinancement sect. Invest.	3 200 €						
Total dépenses	425 800 €	Total recettes	425 800 €				
·							
Section d'investissement							
Dépenses		Recettes					
21 immobilisations corporelles	3 200 €	Autofinancement	3 200 €				
Total dépenses	3 200 €	Total recettes	3 200 €				

Total	429 000 €	Total	429 000 €

Ce budget d'un montant de 429 000 € est financé par une subvention du budget principal d'un montant de 355 800 € et par la vente de repas pour 70 000 €.